



Central Electricity Board (CEB)

COMMUNIQUÉ

Suppression de frais de traitement (Processing Fees) pour l'ensemble des clients

Suite aux mesures annoncées dans le discours du budget 2017-2018, visant à faciliter davantage l'accès à l'électricité pour les clients et le public en général, le CEB a le plaisir d'annoncer que les frais de traitement suivants ne seront plus applicables **à partir du 1^{er} juillet 2017**:

1. « Processing Fees » pour les projets résidentiels nécessitant l'extension du réseau pour l'alimentation électrique

Aucun « processing fee » payable à partir du 1^{er} juillet 2017, au lieu de Rs 1,500 actuellement

2. « Processing Fees » pour les projets commerciaux et industriels, et concernant:

(a) Le réseau basse-tension uniquement

Aucun « processing fee » payable à partir du 1^{er} juillet 2017, au lieu de Rs 8,500 actuellement

(b) Le réseau basse-tension, le réseau haute-tension, et transformateur

Aucun « processing fee » payable à partir du 1^{er} juillet 2017, au lieu de Rs 13,000 actuellement

(c) Tout projet haute-tension avec une charge supérieure à 500 kVA

Aucun « processing fee » payable à partir du 1^{er} juillet 2017, au lieu de Rs 25,000 actuellement

Veillez noter que les mesures énoncées ci-dessus ne s'appliquent ni aux projets de morcellement, ni aux projets formant partie de l'Integrated Resort Scheme (IRS), du Real Estate Scheme (RES) et du Invest Hotel Scheme.

Pour des plus amples renseignements, les clients sont priés de contacter le Centre d'accueil clientèle du CEB le plus proche de leur localité, ou de consulter notre site web à l'adresse **ceb.intnet.mu**